



Mundo-Namur
Rue Nanon 98 / 5000 Namur
t. 081 390 750 / f. 081 390 751
www.iew.be

2017-2019

15 priorités pour accélérer
la transition écologique

Recommandations
du mouvement environnemental



Table des matières

Introduction	3
1. Climat-Energie	4
.1.1. Mettre en œuvre la stratégie de rénovation du bâtiment.....	4
.1.2. Relancer l'ambition en matière d'énergie renouvelable durable en Wallonie	4
.1.3. Développer un Plan Air Climat Energie (PACE) à l'horizon 2030 cohérent avec l'Accord de Paris	5
2. Mobilité	6
.2.1. Fiscalité : réviser les taxes automobiles (TMC)	6
2.2. Définir un cadre pour améliorer l'offre de transports publics.....	7
2.3. Politique vélo : relance et renforcement du plan Wallonie cyclable.....	7
3. Aménagement du territoire.....	8
3.1 Mettre en œuvre un Schéma de développement du territoire (SDT) ambitieux	8
4. Biodiversité	9
4.1. Renforcer la protection de la biodiversité & améliorer la cohabitation homme – nature	9
4.2. Soutenir les systèmes agro-alimentaire durables	10
5. Ressources – Economie circulaire	11
5.1. Renforcer, adopter et mettre en œuvre le Plan wallon des Déchets - Ressources	11
6. Santé-environnement.....	12
6.1 Adopter un plan d'action dans le domaine de la santé environnementale	12
7. Développement durable – gouvernance.....	13
7.1. Placer les objectifs de développement durable au cœur des politiques publiques.....	13
7.2. Mettre en œuvre le décret de financement du secteur associatif environnemental.....	14
8. Traités commerciaux.....	14
8.1 Placer la démocratie et l'environnement au coeur des accords commerciaux.....	14
9. Tourisme durable	16
9.1 Soutenir et promouvoir un tourisme de proximité attractif.....	16



Introduction

La perspective d'un changement de majorité régionale sera-t-elle une opportunité de placer la question de la transition écologique et solidaire au cœur des priorités politiques ?

Pour répondre à cette question, le mouvement environnemental a élaboré une série de propositions susceptibles d'être mises en œuvre par le gouvernement, d'ici 2019, afin d'amorcer des changements structurels en vue de répondre tout à la fois aux défis des changements climatiques, de l'effondrement la biodiversité, de la pression sur les ressources naturelles et de l'impact de nos activités sur la santé humaine.

Accélération de la rénovation des bâtiments, soutien ambitieux aux politiques renouvelables, réforme de la fiscalité automobile, nouveau cadre pour les transports publics, plan de sortie des pesticides etc...

La liste des 15 propositions de ce document intermédiaire n'est pas exhaustive et tient compte de la difficulté de mettre en œuvre des mesures réalistes sur une période limitée afin d'amener les politiques publiques à rencontrer tout à la fois l'ambition de l'accord de Paris et les objectifs de développement durable assignés à chaque Etat.

Vu la crise profonde que traverse notre démocratie représentative et la défiance grandissante des citoyens vis-à-vis des élus et des institutions, le mouvement environnemental considère que les recommandations formulées dans ce document seront pleinement légitimes, pertinentes et cohérentes si elles sont accompagnées, en amont et en aval des décisions, par une participation accrue des citoyens et une inclusion effective de l'ensemble des acteurs de la société civile dans les processus consultatifs et délibératifs.



1. Climat-Energie

Enjeu

L'urgence des changements climatiques exige de mener une transition énergétique volontaire. Les dossiers énergie climat à traiter d'ici la fin de la législature ne manquent pas. Voici les 3 priorités absolues à mettre en œuvre pour le futur Gouvernement wallon d'ici la fin de la législature.

.1.1. **Mettre en œuvre la stratégie de rénovation du bâtiment.**

Faits et chiffres

Le logement wallon demeure mal isolé, trop peu rénové (le certificat PEB moyen d'un logement wallon est F sur une échelle allant de A++ à G !), ancien (40% date d'avant 1919 !), et dispersé sur le territoire. Il est, pour toutes ces raisons, extrêmement énergivore. Le potentiel d'économie d'énergie dans le secteur du bâtiment est considérable en Wallonie.

Le 10 mai dernier, le Gouvernement wallon présentait une nouvelle [stratégie wallonne de rénovation du bâtiment](#).

Mesures prioritaires

- Mettre en œuvre la stratégie wallonne de rénovation du bâtiment. Cette stratégie représente une base solide pour accélérer drastiquement le taux de rénovation de notre parc immobilier. Seule une telle politique, développée de manière stable et cohérente sur le long terme peut permettre de réaliser le potentiel considérable d'économie d'énergie dans le secteur du bâtiment.
- Poursuivre le travail entamé notamment à travers les différents processus de consultations des acteurs. Un changement de majorité gouvernementale ne doit pas freiner la dynamique enclenchée.

.1.2. **Relancer l'ambition en matière d'énergie renouvelable durable en Wallonie**

Faits et chiffres

Une grande majorité d'experts de l'énergie¹ et les défenseurs de l'environnement s'accordent pour dénoncer le projet de centrale biomasse sur la table du Gouvernement. Ils estiment que ce projet est trop cher, aura un retour faible sur l'économie wallonne et, qu'en outre, la durabilité de son approvisionnement sera forcément problématique étant donné sa taille et le faible rendement de ce type de centrale.

En 2016, le développement éolien en Wallonie tournait au ralenti avec seulement 42MW installés. Dans un même temps, la Flandre nous dépassait en termes de capacités installées malgré un territoire plus petit et plus peuplé.

¹ Voir par exemple les blogs de Damien Ernst, <http://blogs.ulg.ac.be/damien-ernst/furlan-demissionne-on-demissionne-de-toute-politique-energetique-wallonne/> ou de Laurent Minguet sur le sujet <http://www.nowfuture.org/du-bon-usage-des-pellets-en-region-wallonne/>



Même si les chiffres en matière de développement éolien s'annoncent meilleurs en 2017², les problèmes d'insécurité juridique et d'acceptabilité sociale à l'origine de recours en justice quasi systématiques contre des projets éoliens ne sont pas résolus.

Mesures prioritaires

- Promouvoir les renouvelables durables à l'image de la Flandre cette dernière année. Le développement du renouvelable en Wallonie a besoin d'une vision politique qui défend la filière auprès des acteurs socio-économiques et du grand public.
- Mettre en place un processus de consultation des acteurs sur le modèle du stroomversnelling, en Flandre, afin de fixer les grandes orientations de la politique énergétique wallonne en phase avec la transition énergétique et de lancer les grands chantiers nécessaires (adaptation du réseau d'électricité, du marché).
- Abandonner le projet de grande centrale électrique centralisée tournant à la biomasse.
- Sécuriser au plus vite la réglementation wallonne en matière d'éolien (conditions sectorielles, CoDT) et améliorer le cadre réglementaire en travaillant sans retard à la mise à jour du cadre de référence.
- Renforcer l'acceptabilité des projets éoliens via la participation citoyenne qui ne doit pas être restreinte à la seule notion d'investissement dans le capital.
- Accélérer la dynamique sur le photovoltaïque et la biomasse locale de petite taille utilisée en chaleur ou en cogénération.

.1.3. Développer un Plan Air Climat Energie (PACE) à l'horizon 2030 cohérent avec l'Accord de Paris

Faits et chiffres

L'Accord de Paris engage les parties prenantes à viser une économie décarbonée dans la seconde moitié du siècle, afin de maintenir le réchauffement global *nettement* sous les 2 °C. Le décret « Climat » prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre wallonnes de 80 à 95 % entre 1990 et 2050.

Or, il a été constaté officiellement que « *la mise en œuvre aux niveaux belge et wallon des objectifs de réduction et des dispositions législatives à l'horizon 2030 actuellement en discussion au niveau européen ne garantiront pas nécessairement l'atteinte des objectifs de long terme fixés par le décret « Climat », ni de ceux fixés dans l'Accord de Paris* »³.

Mesures prioritaires

- Mettre en place un Plan Air Energie Climat (PACE) à l'horizon 2030 qui contienne des mesures concrètes et ambitieuses, de manière non seulement à respecter les objectifs européens pour 2030, mais aussi à mettre la Wallonie sur une trajectoire compatible avec ses objectifs 2050 et la perspective d'une décarbonation complète en 5 décennies.

² 151 MW étaient annoncés en construction fin 2016. Source: Apere, communiqué de presse du 19 janvier 2017 <http://lsjo.r.ca.d.sendibm2.com/yd2qfwirndnf.html>

³ <http://awac.be/index.php/l-agence/news/item/197-decret-climat-avis-comite-d-experts>



- Dans un souci de cohérence, abandonner immédiatement les politiques qui aggravent la crise climatique, notamment celles qui prolongent la dépendance structurelle aux énergies fossiles : étalement urbain, développement d'infrastructures routières et aéroportuaires.
- Préparer en amont la répartition de l'objectif climatique effort sharing entre les régions pour éviter tout blocage politique au moment où l'objectif européen 2030 final sera décidé.

2. **Mobilité**

.2.1. **Fiscalité : réviser les taxes automobiles (TMC)**

Enjeu

Modifier le calcul de la taxe de mise en circulation (TMC) en y intégrant des critères environnementaux, conformément aux déclarations de politique régionale de 2009 et 2014 pour diminuer la charge environnementale et sociale du parc automobile wallon.

Faits et chiffres

- L'achat d'un véhicule est un événement important : même si le parc automobile belge est le plus « jeune » d'Europe, son âge moyen est de l'ordre de 8 ans et presque 9 mois.
- Les tarifs de la TMC wallonne sont parmi les plus faibles observés dans les Etats européens qui appliquent une taxation à l'achat.
- La révision de la TMC introduite aux Pays-Bas en 2007 a permis à ce pays, alors dix-huitième Etat européen dans le classement établi sur base de la moyenne des émissions de CO₂ des voitures neuves, d'accéder à la première place à partir de 2013 et de s'y maintenir depuis.
- La Flandre a réformé sa TMC en 2012 dans le but de « verdir » son parc automobile. Conformément à l'analyse *a priori* réalisée par IEW, cette réforme n'a pas produit les effets escomptés. Seule l'importante hausse tarifaire introduite en 2016 a permis de réorienter les comportements d'achats.

Mesures prioritaires

Les propositions suivantes s'inscrivent dans la logique d'une réforme de la TMC visant à :

- orienter les achats vers des véhicules émettant moins de gaz à effet de serre ;
- orienter les achats vers des véhicules moins dangereux.

Ceci tout en :

- limitant l'effet régressif de la TMC ;
- améliorant la lisibilité de la TMC et son acceptabilité.

Propositions :

- augmenter le montant moyen de la TMC ;
- baser le calcul de la TMC sur les émissions de CO₂ et la puissance mécanique ;
- adopter des lois d'évolution simples et lisibles ;
- adopter un seuil minimal pour la TMC ;



- prévoir une adaptabilité de la TMC aux évolutions techniques ;
- tendre vers la neutralité technologique.

2.2. Définir un cadre pour améliorer l'offre de transports publics

Enjeu

Pour accroître les parts modales en transports publics, il est utile de faire évoluer l'offre de transport public. Un cadre légal revu et renforcé (décret 1989) permettant de clarifier d'une part, les formes et contours du transport public, et d'autre part, les rôles et missions des acteurs du secteur, est attendu et nécessaire en amont de la rédaction du prochain contrat de service public TEC (échéance 2017). Pour respecter les engagements climatiques (COP21), le transport public wallon devrait passer d'une part modale de 4 % à 8 %, voire 11 %, d'ici à 2030.

Faits et chiffres

L'offre TEC n'est pas actuellement performante d'un point de vue économique (27 % taux de couverture), d'un point de vue social (20 % de la population bien desservie) et d'un point de vue environnemental (taux d'occupation moyen bus = 14 personnes).

Mesures prioritaires

A défaut de pouvoir mener à bien ce travail ambitieux (décret et contrat de service public) dans les délais impartis, il convient :

- de prolonger le contrat de service public actuel d'une année et de soutenir les expériences pilotes initiées (Flexitec, proxibtus, taxitec).
- de mettre en place sous forme d'expériences pilotes des centrales de mobilité, sur le modèle des initiatives existantes (ex. MobilEssem), en veillant à la présence d'une telle initiative dans chaque province et en y affectant le budget de fonctionnement adéquat (moyens à dégager).
- d'initier les consultations et les débats qui pourront pour préparer la réforme souhaitée.

2.3. Politique vélo : relance et renforcement du plan Wallonie cyclable

Enjeu

Mettre en place un Plan Wallonie Cyclable 2.0 visant à réaliser le potentiel très important du vélo utilitaire quotidien en Wallonie.

Faits et chiffres

En 2012, la Wallonie comptait de l'ordre de 70.000 cyclistes utilitaires pour 900.000 cyclistes de loisir très occasionnels⁴. Il existe donc un potentiel latent fort important pour le développement du vélo utilitaire en Wallonie.

Par ailleurs, une écrasante majorité de la population estime ne pas se sentir en sécurité pour utiliser le vélo comme moyen de déplacement en Wallonie⁵. Ceci résulte d'un manque d'infrastructures cyclables adaptées.

⁴ SPW (2014), Évaluation économique de la pratique du vélo en Wallonie.

⁵ GRACQ (2017), Thermomètre cycliste en Wallonie



Dans les villes wallonnes qui ont commencé à mettre en place des aménagements cyclables, la pratique du vélo décolle : on observe un triplement du nombre de cyclistes à Liège et à Namur sur la dernière décennie⁶.

Avec près de 7000 km de voirie à leurs charges, les communes constituent le premier niveau d'action politique pour développer une infrastructure cyclable adéquate.

Mesures prioritaires

- Systématiser, comme s'y est engagé le Gouvernement wallon, la prise en compte des cyclistes et des piétons à chaque (ré) aménagement de l'espace public, en particulier pour les voiries. Cela passe par une implication automatique de la DGO1-76 dans tous ces projets (consultation de la DGO1-76 lors de la conception, visa de la DGO1-76 nécessaire pour validation).
- Soutenir ou initier une politique cyclable dans un nombre croissant de communes. Lancer un appel à projet ciblant prioritairement les pôles urbanisés où le potentiel de développement du vélo est maximal, tout en restant ouvert aux autres communes, et permettant un financement pluriannuel d'au moins 6€/hab/an pour la politique cyclable dans les communes touchées.
- Former à une meilleure prise en compte du vélo et des piétons tous les agents techniques des administrations qui interviennent dans ces (ré) aménagements.

3. Aménagement du territoire

3.1 Mettre en œuvre un Schéma de développement du territoire (SDT) ambitieux

Enjeu

Adopté en 2016, le Code de développement territorial (CoDT) est entré en vigueur ce 1^{er} juin. Pour la Fédération, il est impératif que la nouvelle boîte à outils de l'aménagement du territoire s'accompagne rapidement de l'adoption du Schéma de développement territorial, qui pourrait imprimer une véritable vision globale compatible avec les défis environnementaux.

Faits et chiffres

Selon la dernière édition des « Indicateurs de l'Environnement wallon » (2014), la surface de terrains artificialisés représente plus de 10 % du territoire, pour une densité moyenne de population de 212 hab/km². Cette artificialisation, en progression constante, s'opère au détriment des terres agricoles avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de 526 km² entre 1985 et 2013. Soit une perte annuelle de 19 km², ou l'équivalent de la superficie de la commune de Manage.

Un autre chiffre interpellant atteste d'une superficie moyenne toujours plus vaste consacrée à la résidence par habitant. L'augmentation est de 23 % entre 1990 et 2013 alors que la taille des ménages diminue et que les statistiques montrent une demande croissante pour du très petit logement. Sur les 262 communes de la région, 26 affichent une évolution favorable dans une optique de gestion parcimonieuse du sol. Une grande partie du territoire, au sud de la Wallonie,

⁶ Comptages bisannuels organisés à Liège et à Namur



grignote le foncier. En cause : des prix fonciers plus bas, de larges disponibilités dans les zones d'habitat des plans de secteur, une demande pour des parcelles de grande superficie, une pression foncière émanant de candidats à plus fort pouvoir d'achat et, enfin, une gestion communale encore peu encline à encadrer l'usage du sol sur son territoire.

Mesure prioritaire

Adopter le Schéma de Développement du Territoire en l'articulant avec les indicateurs clés de l'environnement.

- Le SDT doit s'appuyer sur « Les indicateurs clés de l'environnement Wallon » parce qu'il en va de sa pertinence en tant que projet de développement à l'échelle régionale, comme de la justesse de l'évaluation de ses impacts réels sur le territoire.
- Les Communes doivent être outillées pour examiner un projet en termes d'équilibre régional. Faute de balises claires liées à la mobilité, au cadre de vie, à l'environnement, elles disposent de peu d'arguments pour objectiver leurs prises de décisions. La création d'emplois – objective ou virtuelle – et la création de logements l'emportent trop souvent sur les principes de gestion parcimonieuse du territoire, de respect du patrimoine naturel et bâti, de renforcement de la cohésion sociale.
- Les indicateurs clés de l'environnement bénéficieront de cette interaction avec le SDT, puisque les constats de ce tableau de bord donneront lieu à des options politiques fortes, dans la structure territoriale du SDT et dans les mesures de mise en œuvre de la stratégie territoriale, pour protéger davantage l'environnement, les ressources et la population.

4. Biodiversité

4.1. Renforcer la protection de la biodiversité & améliorer la cohabitation homme – nature

Enjeu

La politique de conservation de la nature reste largement insuffisante pour arrêter l'érosion de la biodiversité en Wallonie même si des signes encourageants sont perceptibles et si des projets innovants de sensibilisation ont été initiés dans le cadre du réseau Wallonie nature. Ces efforts volontaristes restent marginaux et doivent être renforcés par des politiques plus claires de protection de la biodiversité, d'intégration sectorielle et par la promotion d'une meilleure cohabitation homme - nature. Différents dossiers ouverts par le Gouvernement wallon offrent l'opportunité de rencontrer cet objectif d'ici à la fin de la législature : révision de la LCN, SDT, etc.

Faits et chiffres

- Tous groupes confondus, 31 % des espèces animales et végétales étudiées sont menacées de disparition à l'échelle de la Wallonie et près de 9 % ont déjà disparu.
- Près de 11.500 ha de sites naturels bénéficient d'une protection juridique forte, ce qui correspond à 0,68 % du territoire wallon. Les experts estiment généralement qu'il est nécessaire d'octroyer un statut fort de protection à 5 à 10 % de tout territoire.
- Les moyens humains et matériels dédiés à cet enjeu sont proportionnellement de 5 à 10 fois inférieures en Wallonie qu'en Flandre ou aux Pays-Bas.



- La majorité des conflits homme – nature peut être résolue par l'adoption de mesures préventives et par un accompagnement adapté.

Mesures prioritaires

- Assurer annuellement la mise sous statut de protection fort de 1.000 ha prioritaires pour les espèces et habitats vulnérables en Wallonie par le biais du statut de réserves naturelles, privées ou publiques.
- Intégrer au schéma de développement du territoire l'équivalent d'une trame verte et bleue, incluant la structure écologique principale, et qui permettent de maintenir et restaurer un réseau écologique fonctionnel au bénéfice des espèces et habitats vulnérables.
- Finaliser la révision de la Loi sur la Conservation de la Nature en restaurant les mécanismes de consultation sur les demandes d'avis de dérogation. En complément, créer une cellule de médiation destinée à accompagner sur le terrain l'adoption de mesures préventives et la cohabitation avec la nature qui constitue la solution la plus durable pour tous.
- Soutenir une gestion publique de la forêt qui garantisse une réelle multifonctionnalité, notamment à travers le recours à la sylviculture pro-sylva.

4.2. Soutenir les systèmes agro-alimentaire durables

Enjeu

Différentes initiatives ont été prises par le Gouvernement wallon et contribuent à soutenir les systèmes agro-alimentaire durables : plan de réduction du gaspillage alimentaire, les assises de l'alimentation durable, le développement de recherches pour une Wallonie « zéro phyto ». Il est essentiel de renforcer ces dynamiques mais aussi de recourir aux leviers réglementaires pour renforcer la durabilité des systèmes agricoles.

Faits et chiffres

- 3,3 % de la surface agricole wallonne participe pleinement à la protection de la biodiversité, ordinaire ou extraordinaire. Ces surfaces sont en régression et subsistent en grande partie grâce à l'attribution de primes agro-environnementales et, dans une moindre mesure au régime, la conditionnalité. Parmi les indicateurs clé de cette situation, l'avifaune des plaines agricoles se dégrade malgré la mise en œuvre de méthodes agro-environnementales.
- Sur la période 1996-2010, environ 40 % de la surface agricole était concernée par des pertes problématiques en sol supérieures à 5 t/(ha.an).
- Malgré le développement de l'agriculture biologique et de la lutte intégrée, la dépendance de l'agriculture conventionnelle au pesticide continue de progresser.

Mesures prioritaires

- Renforcer les initiatives en matière d'alimentation durable, de réduction du gaspillage alimentaire et les initiatives pour une Wallonie « zéro Phyto ».
- Associer la société civile aux réflexions et à la position de la Wallonie sur la prochaine PAC et l'inscrire dans la continuité des assises de l'alimentation durable.



- Soutenir de façon réglementaire et incitative le développement d'au moins 7 % d'infrastructures écologiques au sein de chaque exploitation, tout en définissant les infrastructures prioritaires au bénéfice de la biodiversité et de la protection des sols.
- Renforcer l'attractivité des mesures agro-environnementales par une communication positive, une revalorisation financière de certaines mesures et l'amélioration de la gouvernance de ce dossier (task-force associant ONG, syndicats, administration).
- Soutenir l'expérimentation, la recherche et le développement de pratiques alternatives permettant de réduire la dépendance de l'agriculture aux pesticides et limiter les traitements phytosanitaires aux seuls avertissements de traitement, et le cas échéant, sur base d'une justification de terrain, en ce compris pour l'enrobage des semences, notamment au travers de l'adoption du Plan de réduction des pesticides.
- Réviser la Loi sur le bail à ferme pour favoriser l'accès au foncier agricole de nouveaux agriculteurs et l'intégration de critères environnementaux dans le bail.

5. Ressources – Economie circulaire

5.1. Renforcer, adopter et mettre en œuvre le Plan wallon des Déchets - Ressources

Enjeu

Un important travail a déjà été réalisé pour élaborer ce projet de plan. Le projet de PwDR comporte des objectifs ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers. Il est important d'adopter ce plan pour que la Wallonie, parmi les meilleurs élèves au niveau du tri et du recyclage, reste à la pointe et se fixe des objectifs en phase avec le développement d'une économie circulaire.

Faits et chiffres

Si la collecte sélective s'est considérablement développée en Wallonie, la quantité de déchets produits ne diminue pas (530 kg/hab/an alors que le Plan wallon des déchets Horizon 2010 visait 445 kg/hab/an).

- Des municipalités européennes⁷ qui ont mis en œuvre une stratégie « zéro déchet » ont réduit significativement leur quantité de déchets résiduels pour descendre pour certaines sous la barre des 30kg/hab.
- Une tonne de déchets recyclée génère 5 à 10 fois plus d'emplois qu'une tonne de déchets incinérés⁸. De 2005 à 2015, le nombre d'emplois dans le secteur de l'économie sociale active dans le recyclage et la réutilisation quasiment doublé⁹.

Mesures prioritaires

- Élaborer une stratégie « zéro déchets » pour la Wallonie à l'horizon 2050 afin de planifier au plus tôt les infrastructures nécessaires.

⁷ Exemples en Italie: <http://www.ricicloni.it/classifica-comuni/archivio/2016>

⁸ ¹ More jobs, less waste : potential for job creation through higher rates of recycling in the UK and EU (http://www.foeeurope.org/publications/2010/More_Jobs_Less_Waste_Sep2010.pdf)

⁹ ¹ Ressources : 5400 travailleurs employés dans le secteur de l'économie sociale active dans le recyclage et la réutilisation



- Renforcer le volet « déchets industriels » du projet de PwD-R en fixant des objectifs en matière de prévention, de tri et collecte sélective des déchets industriels.
- Imposer progressivement la déconstruction sélective de tout bâtiment avec réutilisation/recyclage des matériaux

6. Santé-environnement

6.1 Adopter un plan d'action dans le domaine de la santé environnementale

Enjeu

Préserver la santé des citoyens, dont les plus précarisés, en limitant leur exposition aux pollutions environnementales et leur exposition au bruit

Le Gouvernement wallon a adopté un projet de plan Environnement et Santé. Un tel plan est essentiel pour assurer la transversalité nécessaire des enjeux de santé. Il est essentiel de finaliser ce travail en 2018. Ce plan devrait se concentrer sur qualité de l'air intérieur, la présence de substances chimiques, l'action à l'échelle des villes et la réduction des inégalités sociales de santé. De même, les plans d'action "bruit des transports" doivent prévoir des mesures importantes pour réduire l'exposition et pour assurer la préservation des zones calmes.

Faits et chiffres

L'OMS estime que 24 % de la charge mondiale de morbidité et 23 % de tous les décès peuvent être attribués à des facteurs environnementaux. L'exposition à la pollution de l'air, au bruit, à une eau de mauvaise qualité, aux substances chimiques, aux radiations, aux agents biologiques et, de manière générale, à des environnements dégradés a une influence importante sur le développement des maladies non transmissibles.

Il existe des inégalités de santé considérables, qui ne cessent de s'amplifier en Belgique. 17 ans d'espérance de vie en bonne santé séparent les hommes disposant d'un diplôme d'études supérieures par rapport aux hommes sans diplômes. Les populations bénéficiant des plus faibles revenus sont aussi les plus exposées à des environnements dégradés.

L'OMS estime, qu'annuellement, 1 million d'année de vie en bonne santé sont perdues dans la population européenne du fait du bruit des transports. Le bruit constitue la première nuisance environnementale rapportée par la population wallonne. La directive 2002/49/CE prévoit la réalisation de cartes et plans d'actions pour réduire l'impact des nuisances sonores sur la santé des citoyens. La Wallonie accuse un retard conséquent dans leur réalisation, les plans d'actions n'étant toujours pas adoptés.

Mesures prioritaires

- Rédiger et adopter d'ici fin 2018 le plan d'actions santé-environnement tel que prévu dans la déclaration d'Ostrava. Ce plan devra être rédigé et mis en œuvre en assurant l'implication des parties prenantes concernées (stakeholders et citoyens) et couvrir au minimum les thématiques suivantes: qualité de l'air intérieur ; substances chimiques (dont perturbateurs endocriniens et amiante); l'action à l'échelle des villes ; la réduction des inégalités sociales de santé.
- Rédiger et soumettre à consultation publique les plans d'actions visant à réduire l'impact des nuisances sonores dans les agglomérations de Liège et Charleroi, ainsi que ceux concernant



les grands axes routiers et ferroviaires. Ces plans d'actions doivent répondre aux prescrits de la directive 2002/49/CE.

7. Développement durable – gouvernance

7.1. Placer les objectifs de développement durable au cœur des politiques publiques

Enjeu

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) sont interdépendants et forment un tout. L'atteinte de ces objectifs nécessite de sortir de l'approche en « silo » de l'action publique traditionnelle pour aller vers une plus grande la cohérence des politiques que soit dans une approche horizontale (coordination entre différentes politiques), verticale (adéquation entre les niveaux de pouvoir) ou internationale (politiques externes et conséquences internationales de la politique interne).

Faits et chiffres

- La Wallonie s'est engagée à atteindre les 17 objectifs composés de 169 cibles du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#) de l'ONU. Ce programme ambitieux vise un développement économique et socialement responsable pour tous, dans les limites de la planète, synonyme d'éradication de la pauvreté et de diminution des inégalités.
- Des 40 indicateurs choisis pour diagnostiquer les acquis et le défis de la Wallonie en matière de développement durable dans la deuxième Stratégie wallonne de développement durable, 11 sont en recul par rapport à l'objectif et 9 évoluent lentement¹⁰.

Mesures prioritaires¹¹

- Adopter un plan en vue de préparer un décret sur le Programme 2030 pour le développement durable qui inscrit en droit wallon l'engagement à atteindre les ODD.
- Préciser comment chaque ministre concourt aux SDGs dans son domaine de compétence politique, et notamment la manière dont il/elle va rendre exemplaire son administration en matière de développement durable (marchés publics, politique d'investissements durables, coopération entre administrations,...).
- Veiller à la cohérence des investissements publics et présenter un budget général 2018-2019 « SDG-proof » qui exclut tout soutien financier public à des activités qui entrent en contradiction avec les ODD chez nous ou ailleurs dans le monde (énergies fossiles, agrocarburants, etc).
- Participer à un débat national avec l'ensemble de la société civile sur le choix des indicateurs, avec comme point d'orgue l'événement relatif à la réalisation des ODD prévu dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

¹⁰ Evolution au cours de la période analysée dans la direction de l'objectif avec un taux de croissance annuel moyen entre 0 et 1%

¹¹ Ces recommandations sont portées par la Plateforme Perspective 2030 dont IEW est membre. Il s'agit d'une coalition nationale qui cherche à encourager la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et l'atteinte de l'ensemble des Objectifs de développement durable en Belgique, dans les politiques internes et extérieures.



- Soutenir l'adoption d'un accord de coopération entre les Régions et le fédéral pour convertir le groupe de pilotage intercabinet interfédéral (mis en place pour le rapport NVR2017) en une Commission Nationale Développement Durable (à l'instar de la Commission Nationale Climat) qui serait rattachée au Premier Ministre et aux Ministres-Présidents régionaux, avec pour mission le suivi structurel et le monitoring de la mise en œuvre des ODD en Belgique dans les politiques nationales et internationales.

7.2. Mettre en œuvre le décret de financement du secteur associatif environnemental

Enjeu

Assurer la stabilité des moyens financiers alloués par les pouvoirs publics aux associations environnementales et mettre en place des procédures pour améliorer les procédures administratives inhérentes à la signature et à la notification des arrêtés ministériels et à la liquidation des subventions.

Faits et chiffres

Au sein du secteur associatif environnemental, 85% des subventions servent à financer directement de l'emploi. Or ces dernières années, l'ensemble des associations ont dû essuyer une réduction de près de 20 % des subventions ce qui a affecté leur capacité à maintenir leurs missions et l'emploi au sein du secteur.

Cela fait plus de 25 ans que le secteur associatif environnemental souhaite la mise en place d'un dispositif légal afin de mettre en place un cadre pérenne des subventions accordées aux associations environnementales. Le 23 janvier 2014, le décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des associations environnementales fut adopté par le Parlement wallon.

Cependant, plus de trois ans après son adoption, for le décret n'est toujours pas en œuvre.

Mesures prioritaires

- Garantir la stabilité des moyens financiers publics dédiés au secteur associatif environnemental.
- Assurer la mise en œuvre intégrale du décret du 23 janvier 2014 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des associations environnementales pour permettre aux associations environnementales reconnues d'introduire une demande de subventionnement à partir du 1^{er} janvier 2018.

8. Traités commerciaux

8.1 Placer la démocratie et l'environnement au cœur des accords commerciaux

Enjeu

Veiller à la conception des accords de commerces pour qu'ils placent les droits démocratiques et sociaux, l'environnement, l'emploi, la santé publique et l'alimentation au cœur de leurs préoccupations.



Contexte

Alors que les négociations sur le Ceta (Accord entre l'Europe et le Canada) et sur le Tafta (accord entre l'Europe et les Etats-Unis) font encore polémique au sein de la société civile, un autre accord de commerce nouvelle génération a été conclu le jeudi 6 juillet : le Jefta (accord entre l'Europe et le Japon). Cet accord entre le Japon et l'Union européenne (UE) a été négocié dans une totale opacité puisque que le texte n'est pas connu et que même le mandat de négociation n'a pas été rendu public. Il est inacceptable qu'un texte, engendrant de si lourdes conséquences sur le climat et sur notre économie, puisse être négocié sans aucun débat, ni aucune consultation citoyenne, et ce alors que les deux précédents traités soulèvent une large opposition citoyenne ¹²

Techniquement, les négociations ne sont pas encore achevées. Il reste en effet des arbitrages à faire dans plusieurs volets sensibles, en particulier au sujet du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États et de la protection des données. La finalisation du texte pourrait prendre encore plusieurs mois.

Concernant le Ceta, l'Union européenne a négocié avec le Canada un Traité de commerce qui doit encore être approuvé par les États membres. Le but de ce Traité transatlantique est de libéraliser le commerce des marchandises et des services, de protéger les investisseurs privés et de supprimer les dernières barrières non tarifaires. Or, celles-ci résident, partiellement, dans les normes sociales et environnementales adoptées par l'Union Européenne. Il serait fort surprenant de voir l'Europe et le Canada s'accorder pour choisir la législation protectrice de la santé ou de l'environnement la plus ambitieuse comme référentiel commun - et pour cause, cela n'est pas l'objet du traité commercial.

Suite à la décision des gouvernements wallon, bruxellois et de la fédération Wallonie-Bruxelles, la Belgique a annoncé vouloir saisir la Cour de justice de l'UE pour vérifier la conformité du CETA avec le droit de l'UE.

Faits et chiffres

Un grand nombre de dispositions, présentes dans le CETA freineront sans aucun doute la nécessaire transition énergétique que et écologique. En effet, le CETA prévoit une hausse des échanges commerciaux de 23%. Cette haute entrainera nécessairement une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) si rien n'est fait en parallèle pour réduire les émissions du transport maritime entre l'UE et le Canada. Après avoir signé l'accord de Paris, l'Union Européenne et le Canada sont-ils décidés à le condamner pour quelques hypothétiques centièmes de points de croissance?

Par ailleurs les chapitres concernant le développement durable et l'environnement sont les parents pauvres de cet accord de libres échanges. Sur les 1500 pages que fait l'accord, seul une dizaine fait référence à ces sujets et les quasitotalités de ces chapitres n'ont pas de valeur contraignante.

¹² http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/ceta-tafta-jefta-ces-accords-commerciaux-de-nouvelle-generation-qui-posent-probleme?utm_campaign=NL2017&utm_medium=E7&utm_source=NL2017E725



Enfin le CETA prévoit également une libéralisation du secteur agricole dans sa presque totalité y compris pour les produits considérés comme sensibles pour l'Union Européenne, comme le bœuf et le porc. Dans ces cas précis un nouvel accès au marché sera accordé aux éleveurs canadiens sous la forme de quotas acceptés sans droit de douane. Cette décision aura comme conséquence de faire entrer sur le marché européen plus de 50.000 tonnes de viandes de bœuf supplémentaire et cela alors même que ce secteur est en crise en Europe et que pour diminuer les émissions de GES il faudrait privilégier le développement des circuits courts.

Le mouvement environnemental appelle donc la Wallonie à la plus grande réserve concernant les traités commerciaux de nouvelle génération et souhaite que la nouvelle majorité wallonne se prononce sans tarder afin de :

- demander à la Commission de transparence des négociations relatives au Jefta.
- Respect des demandes formulées par le Parlement Wallon dans sa Résolution sur l'Accord économique et commercial global (AECG) du 27 avril 2016.
- S'assurer que le CETA soit un accord dit « mixte » et que celui-ci n'entrera pas en vigueur – même de façon provisoire - tant qu'il ne sera pas ratifié par chacun des pays de l'UE, laissant la possibilité pour chaque Etat d'organiser un débat public et de consulter ses élus.
- Réaliser des études sectorielles pour mesurer d'une part l'impact potentiel de cet accord sur les émissions de gaz à effet de serre et d'autre part pour évaluer les conséquences d'un tel accord sur l'agriculture wallonne en particulier.

9. Tourisme durable

9.1 Soutenir et promouvoir un tourisme de proximité attractif

Enjeu

Le gouvernement wallon soutient diverses initiatives en matière de tourisme durable notamment le développement d'une offre touristique autour de certains massifs forestiers et parcs naturels, la labellisation en termes de durabilité des hébergements, le développement de la Wallonie en tant que destination cyclable, etc. Cependant, ces éléments d'une offre touristique durable sont à renforcer, à mettre en lien et à visibiliser afin que la Wallonie puisse être identifiée comme destination durable attractive dans les marchés de proximité.

Faits et chiffres

- Les Belges partent plus souvent et davantage à l'étranger (cfr Enquête voyage 2015, SPF Economie, classe moyenne, PME et énergie)
- Diverses enquêtes menées auprès d'un public de voyageurs européens ou américains, indiquent qu'entre 50 et 70 % des voyageurs sont prêts à privilégier une destination ou des produits touristiques plus durables, mais que ces bonnes intentions sont freinées du fait qu'ils ne savent pas où trouver ces produits.
- L'offre en produits touristiques durables et écolabellisés en Wallonie est en développement mais encore trop peu suffisante et peu visibilisée pour répondre de façon significative à cette demande latente.



- Le vélo-tourisme est un marché en pleine croissance en France, mais aussi dans d'autres pays européens.

Mesures prioritaires

- Initier un dialogue avec les parties prenantes pour assurer la légitimité de l'activité touristique et construire une stratégie de développement durable, qui puisse se décliner concrètement à l'échelle des sites et des territoires.
- Mettre en réseau les acteurs qui proposent des produits plus durables de territoire touristique (hébergement, mobilité, alimentation, activités/ attractions, etc.) pour favoriser l'émergence d'une offre cohérente en tourisme durable.
- Soutenir le développement d'une offre touristique intégrant des critères de durabilité reconnus par un écolabel fiable.
- · Intégrer certains critères environnementaux au niveau des normes de classement des structures et dans le système d'octroi de primes / subsides aux prestataires.
- Développer et intégrer l'offre en termes de mobilité durable autour des pôles touristiques viades par tenariats avec les TEC et la SNCB et l'élaboration d'un réseau cyclable adapté.
- Développer l'offre en matière de vélo-tourisme, et notamment : développement des points nœuds, aménagement et balisage des itinéraires cyclables et production de cartes des itinéraires cyclables adaptées (incluant l'intermodalité, les services, ...).